

Brève de sécurité

Avril 2011

Vélo électrique

Les vélos électriques sont des vélos équipés d'un moteur qui démarre au pédalage et assiste le cycliste. Cela permet d'atteindre des vitesses élevées avec peu d'effort ou d'attaquer une montée facilement. Ces vélos atteignant des vitesses plus élevées et étant plus lourds que les vélos classiques, la distance de freinage est plus longue. Les autres usagers de la route sous-estiment souvent la vitesse des vélos électriques car, visuellement, ils ne se distinguent pas des vélos classiques. Même si non obligatoire, le bpa estime que le port du casque cycliste est indispensable.

Conseils:

- Choisissez un vélo avec une assistance électrique au pédalage qui corresponde à vos capacités. Si vous transformez votre vélo en vélo électrique, pensez à la charge supplémentaire. Faites-vous conseiller par un spécialiste.
- Soyez conscient du fait que la distance de freinage est plus longue, surtout si vous transportez des enfants.
- Les autres usagers de la route sous-estimant la vitesse des vélos électriques, roulez de manière défensive. De plus, vous serez mieux perceptible si les feux de votre vélo sont allumés.
- Portez un casque cycliste



bpa – Bureau de prévention des accidents
Hodlerstrasse 5a
CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 22
Fax +41 31 390 22 30
info@bpa.ch
www.bpa.ch